



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

change

Question écrite n° 68354

Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie que les banques, lors des opérations de change, refusent habituellement les pièces métalliques libellées en monnaies étrangères. Elle lui demande si cette pratique ne constitue pas une atteinte délibérée à la liberté d'échanges monétaires et au droit commercial et si une telle attitude doit perdurer lors de la conversion des monnaies des pays adhérant à l'euro et lors de la conversion des pièces de monnaie nationales en euros.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68354

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6267